

DELIBERATION DDB2022_016

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	50
Votants	57
Pouvoirs	7

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 29 avril 2022

LE 5 mai 2022, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE D'UN TERRAIN DE 7 615 M² POUR UN MONTANT DE 243 680 € HT SUR LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES BORIE PORTE À TRÉLISSAC À LA SCI CG - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
 M. COURNIL donne pouvoir à M. SUDREAU
 M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
 M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
 M. PERPEROT donne pouvoir à M. CAREME
 M. NARDOU donne pouvoir à M. AUZOU
 M. VADILLO donne pouvoir à Mme LABAILS

VENTE D'UN TERRAIN DE 7 615 M² POUR UN MONTANT DE 243 680 € HT SUR LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES BORIE PORTE À TRÉLISSAC À LA SCI CG

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 12020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que M. Christophe Gargaud et M. Alexandre Chaaban, représentant la SCI CG, souhaitent se porter acquéreur de deux terrains, sur le parc d'activités « Borie Porte » sur la commune de Trélissac.

Que le projet d'implantation consiste en la création d'une société d'exploitation nouvelle SAS Stockage Froid 24, dont le dirigeant est M. Christophe GARGAUD, et dont l'activité de stockage de produits frais ou congelés prévoit un bâtiment avec un espace de stockage de 2 681 m² et des espaces bureaux de 50 m² environ. L'activité nouvelle prévoit un développement par phasage et la création de trois à cinq emplois dans un premier temps.

Plan de situation



Considérant que l'assiette du projet de bâtiment concerne une surface globale de 7 615 m², sur les parcelles AR 47 et AR 48 (lots 2 et 3 au plan de récolelement géomètre du 19 décembre 2012, réalisé par la SELARL KERSUAL DEFARS).

Que conformément à la délibération du 20/07/2016 fixant le prix des ventes sur ce parc d'activités économiques, le prix de vente est fixé à 32,00 € HT/m², soit 243 680 € HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge.

Considérant que France Domaines, sollicité le 25 mars 2022 a rendu son avis le 13 avril 2022 et précise une valeur vénale de 213 220 €, soit 28/m², avec une marge d'appréciation de 10 %.

Que le permis de construire déposé le 17/02/2022 en mairie de Trélissac a été déposé par SLOM
commune de Trélissac le 14/03/2022.

Qu'il est proposé, de part la position de grande visibilité des dits terrains, de vendre à la société CG ou toute autre société substituable, une surface de 7 615 m² cadastrée AR 47 et AR 48 pour un montant de 243 680 € HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge, soit un prix de 32 €/ m².

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la société SCI CG ou toute société substituable, les parcelles cadastrées section AR 47 et AR 48, d'une surface de 7 615 m² pour un montant de 243 680 € HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge ;
- Désigne Me Medeiros pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 01/06/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 01/06/2022	Périgueux, le 01/06/2022
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 